

Date d'approbation : 26/07/2016 Date d'applicabilité : 26/07/2016

Date de fin de validité :31/12/2016

NA	DI	CDI-NTS-SCET-16.00309		
----	----	-----------------------	--	--

Indice: 1

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA « Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

16 Pages dont 2 annexes

Documents annulés :

Documents de référence :

Référence fonctionnelle :

Résumé : CCTP pour la réalisation des travaux hydriques dans le cadre du LIFE ELIA RTE - ARMORIQUE/BRASPARTS/ ZONES KERMARREC et THOMAS.

Accessibilité:

RTE

Filières:

Métier	
Domaine professionnel	ENV
Processus local	ENVI

Domaine GE Privé



Page : 2/16

Indice: 1

# CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Rédacteur(s)		Vérificateur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Date/Visa
S WILLER	S Willer	S LEISSEN	S Leissen	G JADOUL	27.07.16 G Jadoul
Lieu de conservation (ou) : ecpr					

DIFFUSION		
Pour action	Pour information	
Prestataires Consultés	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère Equipe LIFE : G Jadoul, JF Godeau, C Bauffe	

# **HISTORIQUE**

Indice	Date	Projet ou Pour approbation	Rédacteur(s)	Modifications
0.1	20.07.16	Р	S WILLER	Création
0.2	22.07.16	Р,	S WILLER	Prise en compte remarques de G JADOUL et modification date de travaux.
1	26.07.16	Pour Approbation	S WILLER	



« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

# **SOMMAIRE**

1.	l. Objet du CCTP	4
2.	2. Le projet Life ELIA-RTE et sa déclinaison en Armorique	4
3.	3. Les interlocuteurs	5
4.	Le territoire concerné	5
5.	5. Les prestations attendues	6
	5.1 Détail des prestations attendues	6
	5.2 Délai de réalisation des travaux	g
6.	S. Sécurité	9
7.	7. Réception des travaux	10
8.	B. Facturation	10



« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

## 1. Objet du CCTP

Le présent CCTP a pour objet de décrire les travaux d'aménagement relatifs à la restauration de landes humides et créations de mares dans le cadre du projet LIFE Biodiversité ELIA-RTE (LIFE 10/NAT/BE/709).

## 2. Le projet Life ELIA-RTE et sa déclinaison en Armorique

RTE est engagé dans la préservation des milieux naturels et de la biodiversité au travers, notamment, du premier axe de sa politique environnementale. Afin de diminuer, voire positivement renforcer l'impact de ses activités sur l'environnement RTE souhaite promouvoir la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité dans l'emprise de ses lignes électriques. Ces aménagements visent plusieurs objectifs :

- favoriser la biodiversité;
- contribuer au maintien de la Trame Verte ;
- sécuriser le réseau électrique en maintenant une végétation basse sous les lignes.

Dans le cadre de sa politique environnementale, RTE s'est engagé avec Elia dans un projet européen « LIFE Biodiversité » qui a pour objectif de dynamiser la biodiversité dans les corridors forestiers créées pour le passage des lignes électriques. Pour cela, RTE met en place des modes de gestion de la végétation novateurs en partenariat avec les gestionnaires des milieux naturels. Ce Projet LIFE Biodiversité se décline sur les emprises de 130 km de lignes électriques en Belgique et sur 7 sites d'expérimentation en France.

Le projet est réalisé par deux associations belges de protection de l'environnement : CARAH et Solon.

Ce programme de valorisation de la biodiversité s'appuie sur plusieurs actions et aménagements, notamment :

- installation et restauration de lisières forestières,
- création de vergers conservatoires,
- création de mares,
- gestion des espèces invasives,
- etc.,

Les travaux objet du présent CCTP relèvent du Projet « LIFE Biodiversité » dans sa déclinaison « LIFE Biodiversité en Armorique ». Ils sont, de surcroît, intégralement situés sur le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Ce dernier s'inscrit dans le Projet « LIFE Biodiversité » en tant expert et conseil auprès des partenaires du « LIFE Biodiversité en Armorique ». Le PNRA, la Fédération départementale des Chasseurs du Finistère, l'école du Nivot et RTE ont convenus d'unir leurs efforts en vue d'œuvrer en faveur de la biodiversité.

Un aménagement a été réalisé en collaboration avec l'Ecole du Nivot dans l'emprise de la ligne 63 000 volts Brennilis- Rumengol sur la commune de LOPEREC



« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Par ailleurs, plusieurs aménagements de ce programme seront réalisés avec l'appui et l'expertise de la Fédération Départementale de Chasse du Finistère. Ces aménagements seront situés dans l'emprise des lignes 225 000 volts n° 1 Brennilis – la Martyre et 63 000 volts Brennilis – Rumengol.

C'est dans ce cadre, que la fédération départementale des Chasseurs du Finistère a en charge le suivi et la réception des travaux in situ objet du présent document.

#### 3. Les interlocuteurs

Les interlocuteurs du titulaire pour cette affaire sont :

Fonction	NOM	Adresse e-mail /téléphone
Correspondant Life Armorique pour RTE	Sandrine WILLER	sandrine.willer@rte-france.com 02.40.67.30.85 06.17.05.63.25
Agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère en charge du suivi et de la réception des travaux in situ	Stéphanie LEISSEN	stephanie.leissen@fdc29.com 02 98 95 93 15 06 32 63 51 33
Coordinateur général du projet Life Elia-RTE	Gérard JADOUL	gerard.jadoul@gmail.com +32498544240

#### 4. Le territoire concerné

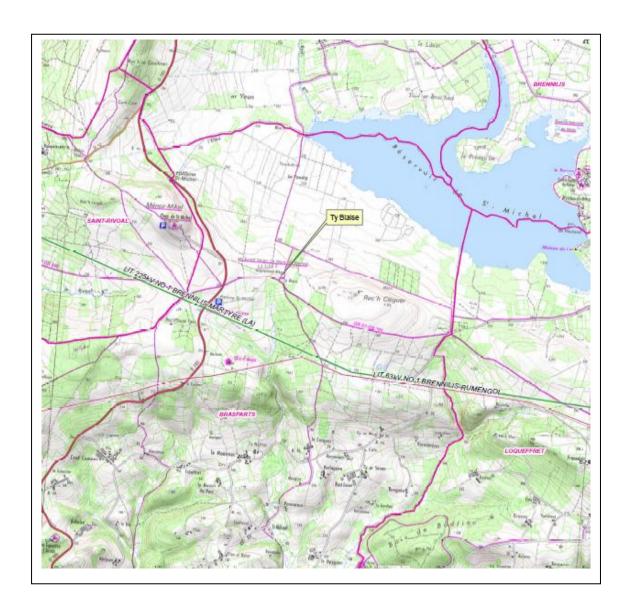
Le présent CCTP est établi dans le cadre des travaux de réalisation de la restauration de landes humides et de création de mares dans l'emprise :

- des pylônes 31 à 32 de la ligne électrique 63 000 volts Brennilis- Rumengol et
- dans l'emprise des pylônes 57 à 59 de la ligne électrique 225 000 volts Brennilis- La Martyre

La zone concernée est située en région Bretagne, dans le département du Finistère sur la commune de Brasparts, à proximité du lieu-dit Ti Blaise où est situé le pôle formation à la chasse et d'éducation à l'environnement de la fédération départementale des chasseurs du finistère. Les 2 sites objet des travaux sont éloignés d'environs 1,3 km à vol d'oiseau.

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA « Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

L'extrait cartographique ci-dessous permet de situer le projet.



# 5. Les prestations attendues

#### **5.1 Détail des prestations attendues**

Aucune intervention sur le chantier ne peut avoir lieu sans l'accord préalable de l'équipe du projet LIFE ELIA et/ou de l'agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère.

Une <u>visite du site préalable</u> à la remise de prix est conseillée. Pour cela, <u>il est impératif de contacter pour prise de rendez-vous l'agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, Stéphanie Leissen (voir §3 supra).</u>



« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Les travaux sont à réaliser (voir annexe 1) sur :

 La commune de Brasparts sur les parcelles AE n°310, 311 et 312 appartenant à Yann Kermarrec

Nature du sol : Sol para-tourbeux et lande humide, quelques zones de sol sec avec une meilleure portance suffisante.

 La commune de Brasparts sur la parcelle AE n°455 des Consorts Yann Thomas et Marie Thomas

Nature du sol : Sol para-tourbeux et Sol para-tourbeux avec quelques zones de sol sec avec une meilleure portance.

<u>Contraintes particulières à prendre en compte</u>: Au vu de l'humidité des sites, les engins utilisés seront nécessairement chenillés (si possible largeur de chenilles de la pelleteuse de 90 cm : la largeur des chenilles est à préciser dans l'offre) ou dotés de pneus à basse pression. Il faudra limiter au maximum les allers retours de la pelleteuse dans la zone de travail afin de ne pas faire de dégâts de tassement aux sols.

Pendant la durée des travaux, l'opérateur sera tenu de respecter les consignes données par l'agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, du PNRA et/ou d'un membre de l'équipe LIFE. À cette fin, l'opérateur communiquera la date de début des travaux au plus tard une semaine à l'avance. Les accès aux chantiers seront à déterminés en lien avec l'agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère.

• Description et attendus des travaux d'étrepage et de création de diques:

L'étrépage est à réaliser dans l'emprise de la ligne électrique et la création de digues est à réaliser avec les matériaux issus de l'étrépage (en privilégiant les matériaux compacts, de type argile blanche, garantissant l'étanchéité des ouvrages) en aval de la ligne électrique.

**Etrépage**: La technique consiste à décaper et enlever la couche superficielle du sol (5 à 10 cm) en éliminant ainsi totalement la végétation de surface (y compris les ligneux de faibles dimension), pour mette le sol à nu et réactiver la banque de graines (sans l'éliminer). Cette opération sera suivie d'un raclage de tous les résidus de l'étrépage, y compris les arbres et racines. Les résidus seront andainés en bordure et en parallèle du couloir de la ligne électrique. Les andains ne pourront pas dépasser 2 mètres de haut et seront tassés par la pelleteuse en fin de travaux.

Les surfaces d'étrépage à réaliser sont de :



Indice: 1

Page: 8/16

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

- 2 500 m<sup>2</sup> sur la parcelle des Consorts Thomas
- 90 m<sup>2</sup> sur les parcelles de Monsieur Kermarrec

Réalisation des diques : La dique sera formée des terres organiques et argile issues du creusement des mares et de l'opération d'étrépage.

La digue aura une hauteur inférieur à 0,7 m par rapport au niveau initial du sol et suffisante pour ennoyer la zone dans les quelques mètres proches de cette dique.

L'emplacement théorique des digues sera indiqué, en début de travaux, par l'agent local de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère. Au besoin, l'opérateur proposera des modifications sur le nombre et la longueur de ces digues pour convenir aux mieux à ces attendus en fonction de la physionomie du terrain.

Description et attendus des travaux de creusement de mares:

Des mares de faible profondeur seront créées en vue de favoriser la faune et la flore liées aux milieux aquatiques. Le chantier des mares ne doit pas dépasser 1000m<sup>2</sup> (surfaces des mares et des remblais cumulées) Les informations pratiques concernant la localisation sont reprises en annexe 1.

Le creusement de mares de formes irrégulières prendra en compte les indications suivantes :

- La couche superficielle organique sera raclée et mise de côté de façon à mettre à nu la terre minérale. Cette terre organique sera étendue en fin de travail sur les zones submergées
- Les berges de ces mares seront profilées en pente douce.
- La profondeur des mares varie en fonction de la profondeur de la roche mère mais doit s'approcher d'1 mètre au point le plus bas.
- Les emplacements exacts des mares seront communiqués à l'entrepreneur pendant les travaux, le plan joint en annexe 1 étant donné à titre indicatif,
- Les déblais ne devront pas être exportés mais étalés sur les pourtours immédiats de la mare, sur une hauteur n'excédant pas 20 cm
- Les dimensions (profils, surfaces, profondeur) sont détaillées ci-dessous

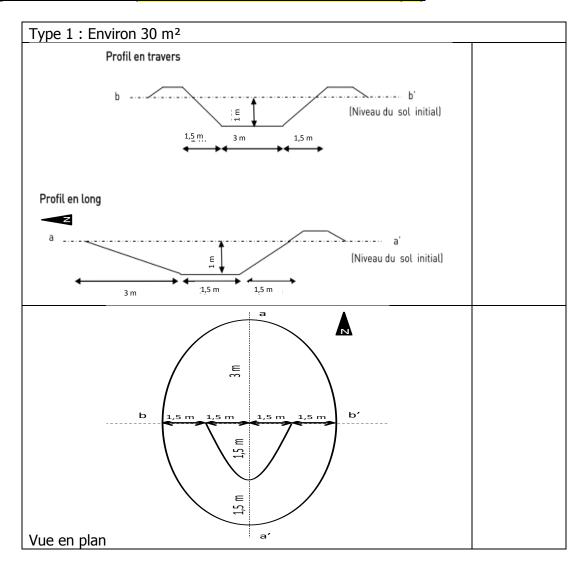
#### Les surfaces des mares à réaliser sont de :

- 3 mares respectivement de 50,60 et 90 m<sup>2</sup> sur la parcelle des Consorts Thomas
- 1 mare de 70 m<sup>2</sup> sur les parcelles de Monsieur Kermarrec

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Profils généraux des mares (les mesures sont données à titre d'exemple)



#### 5.2 Délai de réalisation des travaux

Les travaux sont à réalisés entre le 1er octobre et le 4 novembre 2016

#### 6. Sécurité

Lors des travaux le personnel intervenant sera doté des équipements personnels de sécurité (EPI) nécessaires (chaussures de sécurité, casque de sécurité etc.)

Le titulaire devra se conformer aux règles de sécurité et aux contraintes auxquelles sont soumises les installations électriques.



« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

En particulier, ils veilleront à respecter les prescriptions de sécurité relatives aux travaux au voisinage des lignes, canalisations et installations électriques figurant aux articles R. 4534-107 jusqu'à R. 4534-130 du Code du Travail (4ème partie, livre V, titre III, chapitre IV, section 12), qui fixent pour la réalisation des travaux et entretiens ultérieurs, une zone de sécurité de 5 mètres à l'intérieur de laquelle le personnel, les engins et les matériaux ne doivent pas pénétrer.

Par ailleurs, le prestataire devra se conformer à la réglementation en vigueur relative à l'exécution de travaux à proximité de réseaux conformément aux dispositions des articles R.554-1 et suivants du code de l'environnement. En effet, concernant les travaux à réaliser à proximité des ouvrages électriques, la réponse de l'exploitant de réseau à la Demandes d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) constitue l'un des préalables obligatoires à leur exécution.

Dans ce cadre, le titulaire doit impérativement réaliser une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) via le téléservice appelé « Guichet Unique » (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

**Cf annexe 2** « Commentaires relatifs à la sécurité en cas de proximité avec un ouvrage aérien »

## 7. Réception des travaux

La réception des travaux sera réalisée par le représentant local de la Fédération départementale des Chasseurs du Finistère et selon les termes prévus aux Conditions Générales d'Achat de RTE.

#### 8. Facturation

Les factures seront adressées à :

RTE Réseau de transport d'électricité Site comptable NAN Traitement LADSERVICES 91982 Evry cedex 9

Elles doivent obligatoirement comporter les références suivantes : Nom et numéro du projet : LIFE Elia/RTE, LIFE10/NAT/BE/709

Ainsi que le **numéro de commande** qui vous aura été remis en même temps que l'annonce de la sélection de votre offre.

Le montant de la facture doit être exactement identique à celui de votre offre. Une copie de votre facture doit également être envoyée à l'adresse suivante :

PROJET LIFE ELIA Gérard JADOUL 12 Grand'rue B-6870 AWENNE



Indice: 1

Page: 11/16

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA « Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Fax: (+32).84/366 074

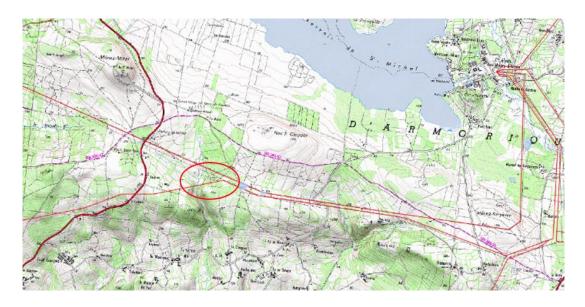
Belgique

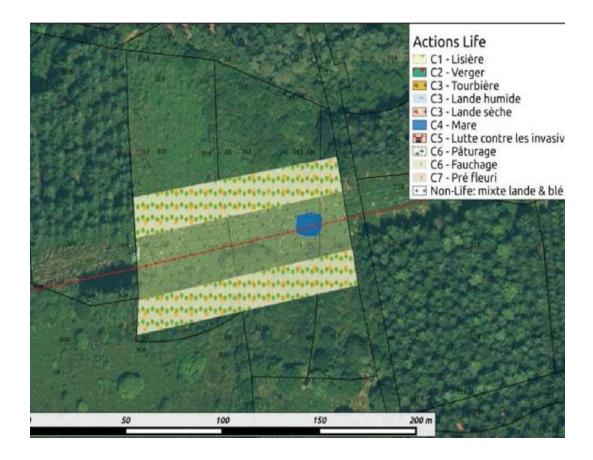
CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

#### Annexe 1

#### **Zone propriété M Kermarrec**

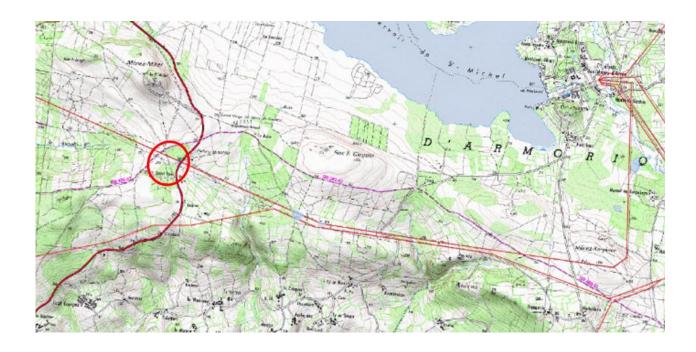


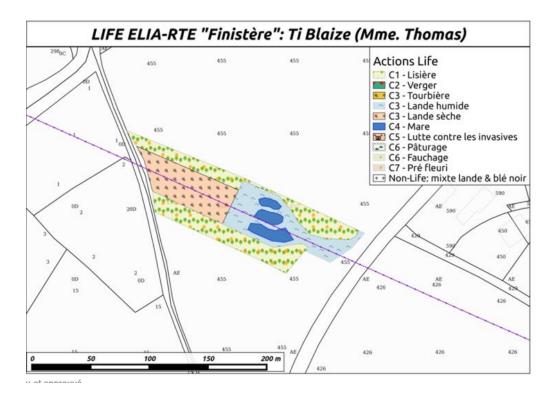


CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

#### **Zone propriété Consorts Thomas**







Indice: 1

Page: 14/16

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »

Annexe 2

CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »



# Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

# ATTENTION! DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

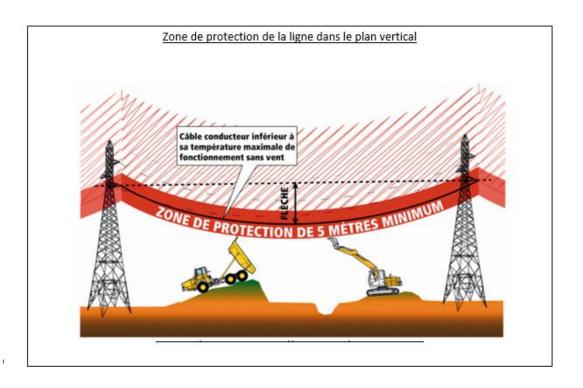
<u>Important</u>: les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) <u>Cerfa</u> N°14435\*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maitre d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à moins de 10 m des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

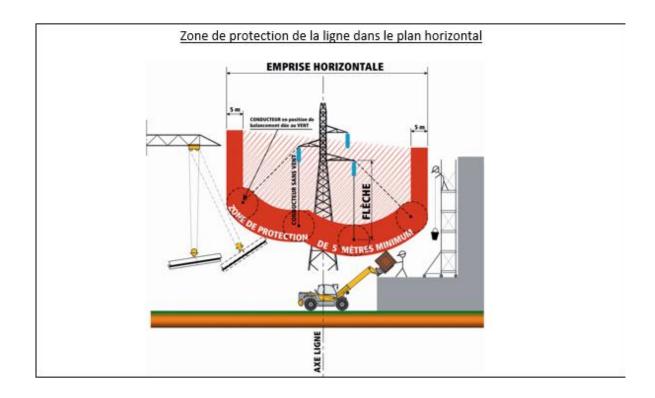
Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.

# En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.



CCTP pour la réalisation de travaux hydriques : Etrépage, creusement et ennoiement de mares dans le cadre du LIFE ELIA-RTE 10 NAT/BE/709 LIFE ELIA

« Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité »



## **FIN DU DOCUMENT**